

DEPARTEMENT ORTHOPHONIE
FACULTE DE MEDECINE
Pôle Formation
59045 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 62 76 18
departement-orthophonie@univ-lille.fr



 Université
de Lille



ANNEXES

DU MEMOIRE

En vue de l'obtention du
Certificat de Capacité d'Orthophoniste
présenté par

Rachel PHEULPIN

**L'influence des habitudes de jeu et du milieu sur
les performances en mathématiques
Etude auprès d'enfants de primaire Sénégalais et
Martiniquais**

MEMOIRE dirigé par

Sandrine MEJIAS, Enseignant-Chercheur, Département d'orthophonie, Université de Lille
Manuel GARÇON, Directeur des études du Master MEEF 1er degré, Campus de Fort-de-France

Lille – 2023

Liste des annexes

Annexe A1 : Autorisation de captation image-voix mineur.

Annexe A2 : Lettre accord personne majeure.

Annexe A3 : Tableau 3. Statistiques descriptives et t test - Résultats des enfants martiniquais et sénégalais au TRDM par niveau.

Annexe A4 : Résultats des enfants martiniquais au TRDM par niveau selon la zone éducative et t -test.

Annexe A5 : Figure 1. Fréquence d'utilisation des nombres et du calcul mental dans des activités de la vie courante chez les enfants martiniquais et sénégalais.

Annexe A6 : Figure 2. Fréquence d'utilisation de jeux utilisant les nombres chez les enfants martiniquais et sénégalais.

Annexe A7 : Figure 3. Corrélation entre la fréquence de jeu et les performances des enfants sénégalais en multiplication en une minute .

Annexe A8 : Figure 4. Corrélation entre la fréquence de jeu et les performances des enfants sénégalais en calculs rapides.

Annexe A9 : Figure 5. Performances mathématiques des enfants sénégalais selon le type de jeu pratiqué.

Annexe A1 : Autorisation de captation image-voix mineur



Affaire suivie par : Manuel GARÇON
Directeur des études du Master MEEF mention PE
INSPE de l'académie de Martinique
manuel.garcon@inspe-martinique.fr

Autorisation de captation et d'exploitation de l'image/de la voix et des travaux d'élève ou créations artistiques d'une personne mineure

Je soussigné(e) Madame/Monsieur [Nom(s) et prénom(s)] :

Représentant(s) légal/légaux du mineur [Nom(s) et prénom(s)] :

Né(e) le : à

Adresse :

Scolarisé(e) en classe de : au sein de l'établissement :

Autorise l'INSPE de l'académie de la Martinique dans le cadre du projet à filmer, enregistrer la voix, photographier et/ou interviewer le mineur ci-dessus désigné, ainsi qu'à utiliser ses travaux d'élèves ou créations artistiques comme suit.

Durée/Territoire	Conservation et exploitation pour toute la durée de protection légale des œuvres de l'esprit et pour le monde entier
Exploitation des captations et travaux d'élèves ou créations artistiques	- o Exploitation directe ou indirecte, à titre gratuit ou payant, en intégralité ou par extraits, par tous procédés numériques et analogiques, en tous formats et pour tous supports et modes de diffusion ; - o Reproduction sur tous supports d'enregistrement ou de stockage connus (imprimé, audiovisuel, numérique et informatique, CD-Rom, DVD, Blu-Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour ; - o Représentation par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, par télédiffusion en direct ou en différé, par tout moyen de communication électronique, avec ou sans possibilité de téléchargement (Internet, intranet, extranet, sites de partage et de visionnage de contenus en ligne, réseaux sociaux, YouTube, Dailymotion, Facebook, etc.), dans le cadre d'une exposition ; - o Utilisation collective ou individuelle, à vocation pédagogique, éducative, de formation ou de recherche (établissements scolaires, universités, grandes écoles, Ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et leurs institutions, organismes à vocation éducative ou culturelle) ; - o Utilisation par Réseau Canopé pour les besoins du projet et dans le cadre de ses activités.

L'exploitation et la conservation des captations et travaux d'élèves ou créations artistiques se feront exclusivement dans les conditions prévues aux présentes sans porter atteinte à la vie privée du mineur, à sa dignité ou à sa réputation.

Je déclare être le représentant légal du mineur désigné et je reconnais être pleinement investi(e) de mes droits civils à son égard. Je garantis que le mineur que je représente n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image, de sa voix, de ses travaux d'élève ou créations artistiques et/ou de son nom. Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit, ne sera accordée au mineur et à moi-même.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et autorise, à titre gratuit et exclusif, l'INSPE de l'académie de la Martinique à procéder aux captations et exploitations prévues aux présentes.

Fait en 2 (deux) exemplaires à, le

- *Signature du ou des représentant(s) légal/légaux*

- *Consentement du mineur*

☐ On m'a expliqué et j'ai compris le contexte et les objectifs de ce projet

☐ Je suis d'accord pour que l'INSPE de l'académie de la Martinique utilise mes travaux d'élève ou créations artistiques

- *Signature du mineur*

INSPE de l'académie de Martinique - Université des Antilles - Route du phare BP 678 - 97262 Fort de France Cedex - Tel : 0596 55 46 46.

Annexe A2 : Lettre accord interview personne majeure



Affaire suivie par Prénom Nom
Fonction de la personne
Direction de rattachement
Prenom.nom@reseau-canope.fr

Lettre-accord pour une interview

BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Réseau Canopé, établissement public national à caractère administratif régi par les articles D. 314-70 et suivants du code de l'éducation, dont le siège social est sis 1 avenue du Futuroscope, Téléport 1, Bâtiment @4, CS 80158, 86961 Futuroscope Cedex, n° SIRET 180 043 010 014 85, n°TVA intracommunautaire FR62180043010, représenté par sa Directrice générale, Madame Marie-Caroline MISSIR.

INTERVENANT

Madame ou Monsieur [Nom et prénom] :

Profession :

Adresse postale :

Courriel :

Dans le cadre du projet, l'intervenant a accepté d'accorder une interview à Réseau Canopé, le, pour une durée de

L'intervenant autorise, à titre gratuit et exclusif, Réseau Canopé à capter son image, sa voix et son discours sous la forme d'un film et/ou d'un document audio, à les fixer et exploiter sur tous supports et par tous procédés comme suit.

Exploitation de l'interview	- o Exploitation directe ou indirecte, à titre gratuit ou payant, en intégralité ou par extraits, en toutes langues, par tous procédés numériques et analogiques, en tous formats et pour tous supports et modes de diffusion ; - o Reproduction sur tous supports d'enregistrement et de stockage connus (imprimé, audiovisuel, numérique et informatique, CD-Rom, DVD, Blu-Ray, serveur informatique, etc.) et inconnus à ce jour ; - o Représentation par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, par télédiffusion en direct ou en différé, par tout moyen de communication électronique, avec ou sans possibilité de téléchargement (Internet, intranet, extranet, sites de partage, de visionnage de contenus en ligne, réseaux sociaux, YouTube, Dailymotion, Facebook, etc.) ; - o Transcription de l'interview sous forme écrite, conversion ou traduction par un système de codage dans une autre langue que le français, par synthèse vocale ou en braille ; - o Utilisation collective ou individuelle, à vocation pédagogique, éducative, de formation ou de recherche (établissements scolaires, universités, grandes écoles, Ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et leurs institutions, organismes à vocation éducative ou culturelle) ; - o Utilisation par Réseau Canopé pour les besoins du projet et dans le cadre de ses activités.
------------------------------------	---

L'intervenant garantit que l'utilisation de son image, de sa voix et de son nom ne fait pas l'objet d'un contrat exclusif.

L'intervenant garantit à Réseau Canopé l'exercice paisible des droits concédés et s'engage à faire respecter ces droits contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque émanant de tiers lésés au titre du droit d'auteur, de la concurrence déloyale et du parasitisme.

L'autorisation accordée prendra effet à compter du pour la durée de protection légale des œuvres de l'esprit selon les lois françaises et des conventions internationales en vigueur. L'autorisation est consentie pour le monde entier.

Fait en 2 (deux) exemplaires à le

Signature

Réseau Canopé - 1, avenue du Futuroscope Bâtiment @4 - Téléport 1 CS 80158 86961 FUTUROSCOPE Cedex

Annexe A3 : Tableau 3. Statistiques descriptives et *t* test - Résultats des enfants martiniquais et sénégalais au TRDM par niveau.

Classes	Epreuves	Pays	N	Moyenne (écart-type)	<i>t</i> -test
1	Dictée de nombres	Martinique	44	9.02 (2.25)	$t(43.91) = -2.72, p = .009$
		Sénégal	40	9.95 (0.22)	
	Comparaison de nombres	Martinique	44	10.68 (2.54)	$t(45.10) = -3.14, p = .003$
		Sénégal	40	11.90 (0.38)	
	Maisons	Martinique	44	79.92 (35.39)	$t(77.83) = -1.64, p = .106$
		Sénégal	40	90.83 (25.30)	
	Additions	Martinique	44	13.70 (8.34)	$t(82) = -15.53, p < .001$
		Sénégal	40	36.63 (4.38)	
	Soustractions	Martinique	44	6.66 (6.32)	$t(82) = -22.00, p < .001$
		Sénégal	40	34.28 (5.04)	
	Multiplications	Martinique	6	5.33 (2.94)	.
		Sénégal	.	.	
	Divisions	Martinique	.	.	.
		Sénégal	.	.	
2	Total calcul 1 min	Martinique	44	21.09 (13.31)	$t(82) = -20.60, p < .001$
		Sénégal	40	70.90 (7.90)	
	Total sans maisons	Martinique	44	19.70 (4.38)	$t(43.90) = -3.24, p = .001$
		Sénégal	40	21.85 (0.43)	
	Dictée de nombres	Martinique	82	9.45 (1.66)	$t(39.89) = 2.09, p = .043$
		Sénégal	29	8.52 (2.20)	
	Comparaison de nombres	Martinique	82	11.50 (1.54)	$t(109) = -1.01, p = .315$
		Sénégal	29	11.79 (0.41)	
	Maisons	Martinique	82	76.87 (25.64)	$t(109) = -.52, p = .605$
		Sénégal	29	79.77 (26.50)	
	Additions	Martinique	82	16.43 (5.74)	$t(32.36) = -5.06, p < .001$
		Sénégal	29	28.48 (12.38)	
	Soustractions	Martinique	82	12.12 (5.17)	$t(31.13) = -5.18, p < .001$
		Sénégal	29	25.07 (13.11)	
	Multiplications	Martinique	82	8.70 (4.10)	$t(31.38) = -7.04, p < .001$
		Sénégal	29	22.17 (10.01)	
	Divisions	Martinique	.	.	.
		Sénégal	.	.	
	Total calcul 1 min	Martinique	82	37.24 (13.46)	$t(31.28) = -6.04, p < .001$

3	Total sans maisons	Sénégals	29	75.72 (33.35)	$t(109) = -8.69, p < .001$
		Martinique	82	20.95 (2.85)	
		Sénégals	29	20.31 (2.35)	$t(98) = -1.38, p = .172$
		Martinique	71	8.62 (2.29)	
	Comparaison de nombres	Sénégals	29	9.28 (1.81)	$t(98) = -1.48, p = .144$
		Martinique	71	11.11 (1.88)	
	Maisons	Sénégals	29	11.69 (1.49)	$t(98) = -5.12, p < .001$
		Martinique	71	42.30 (33.83)	
	Additions	Sénégals	29	79.77 (31.68)	$t(98) = -18.49, p < .001$
		Martinique	71	15.24 (5.52)	
	Soustractions	Sénégals	29	36.14 (3.99)	$t(42.97) = -11.15, p < .001$
		Martinique	71	12.13 (6.17)	
	Multiplications	Sénégals	29	30.24 (7.81)	$t(98) = -13.82, p < .001$
		Martinique	71	10.96 (6.13)	
	Divisions	Sénégals	29	30.66 (7.23)	$t(98) = -15.74, p < .001$
		Martinique	71	3.94 (4.24)	
	Total calcul 1 min	Sénégals	29	25.17 (9.29)	$t(98) = -16.97, p < .001$
		Martinique	71	42.27 (19.60)	
	Total sans maisons	Sénégals	29	122.21 (25.26)	$t(98) = -1.73, p < .001$
		Martinique	71	19.73 (3.46)	
4	Dictée de nombres	Sénégals	29	20.97 (2.60)	$t(70.60) = -3.18, p = .002$
		Martinique	60	8.62 (2.72)	
	Comparaison de nombres	Sénégals	29	9.79 (0.62)	$t(87) = -1.58, p = .117$
		Martinique	60	9.85 (1.79)	
	Maisons	Sénégals	29	10.52 (2.01)	$t(86.98) = -9.74, p < .001$
		Martinique	60	37.06 (33.82)	
	Additions	Sénégals	29	88.97 (16.45)	$t(41.54) = -6.11, p < .001$
		Martinique	59	17.59 (6.24)	
	Soustractions	Sénégals	29	29.00 (9.05)	$t(41.10) = -10.85, p < .001$
		Martinique	59	12.03 (5.57)	
	Multiplications	Sénégals	29	30.34 (8.21)	$t(34.92) = -4.80, p < .001$
		Martinique	59	12.31 (6.84)	
	Divisions	Sénégals	29	25.34 (13.81)	$t(30.98) = -6.88, p < .001$
		Martinique	59	4.08 (4.65)	
	Total calcul 1 min	Sénégals	29	22.72 (14.23)	$t(37.23) = -8.43, p < .001$
		Martinique	60	45.25 (21.21)	
5	Dictée de nombres	Sénégals	29	107.41 (36.85)	$t(85.91) = -2.86, p = .005$
		Martinique	60	18.47 (3.95)	
		Sénégals	29	20.31 (2.12)	
		Martinique	.	.	
		Sénégals	29	9.93 (0.26)	
		Martinique	.	.	

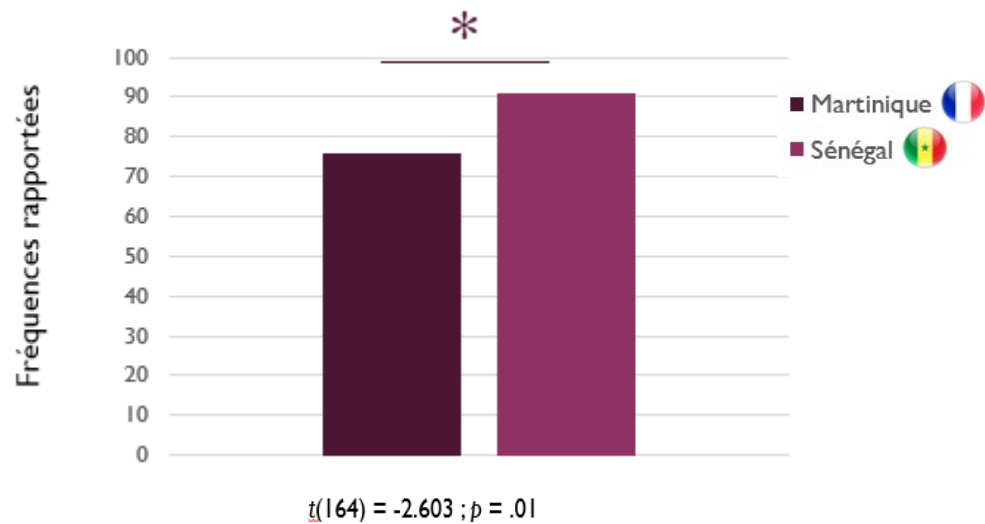
Comparaison de nombres	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	11.24 (0.95)	.
Maisons	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	95.40 (6.07)	.
Additions	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	38.24 (3.28)	.
Soustractions	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	37.59 (2.91)	.
Multiplications	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	37.41 (2.91)	.
Divisions	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	36.76 (3.18)	.
Total calcul 1 min	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	150.00 (10.62)	.
Total sans maisons	Martinique	.	.	.
	Sénégal	29	21.17 (1.00)	.

Annexe A4 : Résultats des enfants martiniquais au TRDM par niveau selon la zone éducative et *t*-test.

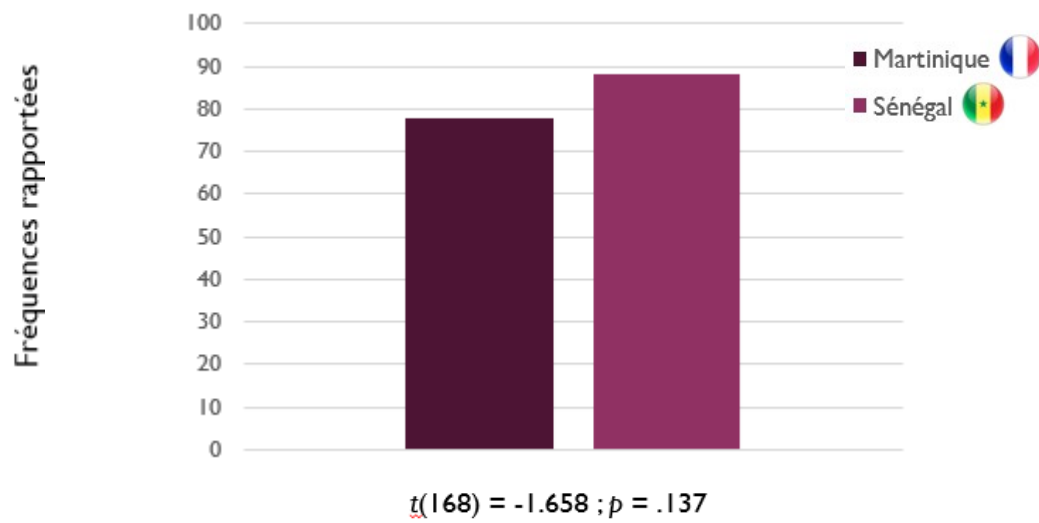
Classes	Epreuves	Zone éducative	N	Moyenne (écart-type)	<i>t</i> -test
CE1	Dictée de nombres	Non REP	20	9.30 (1.90)	$t(42) = .74, p = .461$
		REP	24	8.79 (2.52)	
	Comparaison de nombres	Non REP	20	11.55 (1.00)	$t(28.32) = 2.33, p = .027$
		REP	24	9.96 (3.17)	
	Maisons	Non REP	20	72.78 (34.71)	$t(42) = -1.23, p = .225$
		REP	24	85.88 (35.55)	
	Additions	Non REP	20	10.70 (2.85)	$t(27.03) = -2.48, p = .020$
		REP	24	16.21 (10.44)	
	Soustractions	Non REP	20	6.45 (4.33)	$t(42) = -.20, p = .844$
		REP	24	6.83 (7.69)	
	Multiplications	Non REP	.	.	.
		REP	6	5.33 (2.94)	
	Divisions	Non REP	.	.	.
		REP	.	.	
	Total calcul 1 min	Non REP	20	17.15 (6.45)	$t(42) = -1.84, p = .072$
		REP	24	24.38 (16.49)	
	Total sans maisons	Non REP	20	20.85 (2.06)	$t(30.36) = 1.73, p = .093$
		REP	24	18.75 (5.50)	
CE2	Dictée de nombres	Non REP	62	9.89 (0.06)	$t(19.45) = 2.78, p = .012$
		REP	20	8.10 (2.86)	
	Comparaison de nombres	Non REP	62	11.74 (0.63)	$t(19.60) = 1.55, p = .138$
		REP	20	10.75 (2.85)	
	Maisons	Non REP	62	80.97 (20.69)	$t(23.52) = 2.05, p = .012$
		REP	20	64.17 (34.69)	
	Additions	Non REP	62	17.89 (5.29)	$t(80) = 4.51, p < .001$
		REP	20	11.90 (4.72)	
	Soustractions	Non REP	62	13.39 (4.87)	$t(80) = 4.30, p < .001$
		REP	20	8.20 (4.05)	
	Multiplications	Non REP	62	9.47 (3.82)	$t(80) = 3.17, p = .002$
		REP	20	6.30 (4.09)	
	Divisions	Non REP	.	.	.
		REP	.	.	
	Total calcul 1 min	Non REP	62	40.74 (12.10)	$t(80) = 4.64, p < .001$
		REP	20	26.40 (11.77)	
	Total sans maisons	Non REP	62	21.63 (0.79)	$t(19.29) = 2.41, p < .026$
		REP	20	18.85 (5.13)	

Classes	Epreuves	Zone éducative	N	Moyenne (<i>écart-type</i>)	<i>t</i> -test
CM1	Dictée de nombres	Non REP	41	8.59 (2.37)	$t(69) = -1.15, p = .884$
		REP	30	8.67 (2.22)	
	Comparaison de nombres	Non REP	41	11.59 (0.97)	$t(35.27) = 2.29, p = .028$
		REP	30	10.47 (2.54)	
	Maisons	Non REP	41	42.03 (36.73)	$t(68.08) = -.08, p = .937$
		REP	30	42.67 (30.04)	
	Additions	Non REP	41	16.59 (4.80)	$t(69) = 2.49, p = .015$
		REP	30	13.40 (5.98)	
	Soustractions	Non REP	41	13.90 (5.85)	$t(69) = 2.99, p = .004$
		REP	30	9.70 (5.70)	
	Multiplications	Non REP	41	11.22 (5.56)	$t(69) = .42, p = .688$
		REP	30	10.60 (6.93)	
	Divisions	Non REP	41	4.11 (4.18)	$t(69) = .41, p = .681$
		REP	30	3.70 (4.36)	
	Total calcul 1 min	Non REP	41	45.83 (18.02)	$t(69) = 1.82, p = .073$
		REP	30	37.40 (20.90)	
	Total sans maisons	Non REP	41	20.17 (2.80)	$t(69) = 1.25, p = .215$
		REP	30	19.13 (4.18)	
CM2	Dictée de nombres	Non REP	36	9.31 (7.58)	$t(32.45) = 2.25, p = .032$
		REP	24	7.58 (3.42)	
	Comparaison de nombres	Non REP	36	9.86 (2.06)	$t(58) = .06, p = .950$
		REP	24	9.83 (1.34)	
	Maisons	Non REP	36	41.67 (35.7)	$t(58) = 1.30, p = .198$
		REP	24	30.14 (30.14)	
	Additions	Non REP	35	19.26 (5.39)	$t(57) = 2.59, p = .012$
		REP	24	15.17 (6.70)	
	Soustractions	Non REP	35	13.49 (4.81)	$t(57) = 2.53, p = .014$
		REP	24	9.92 (6.01)	
	Multiplications	Non REP	35	15.09 (5.85)	$t(57) = 4.30, p < .001$
		REP	24	8.25 (6.20)	
	Divisions	Non REP	35	5.34 (4.91)	$t(56.65) = 2.79, p = .007$
		REP	24	2.25 (3.62)	
	Total calcul 1 min	Non REP	36	51.69 (16.70)	$t(58) = 3.08, p = .003$
		REP	24	35.58 (20.01)	
	Total sans maisons	Non REP	36	19.17 (3.64)	$t(58) = 1.71, p = .093$
		REP	24	17.42 (4.22)	

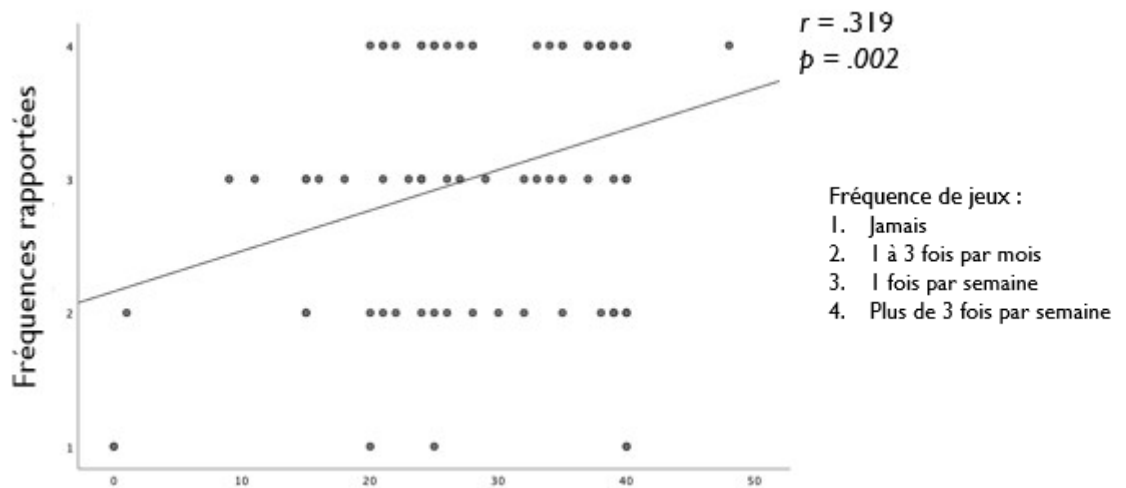
Annexe A5 : Figure 1. Fréquence d'utilisation des nombres et du calcul mental dans des activités de la vie courante chez les enfants martiniquais et sénégalais.



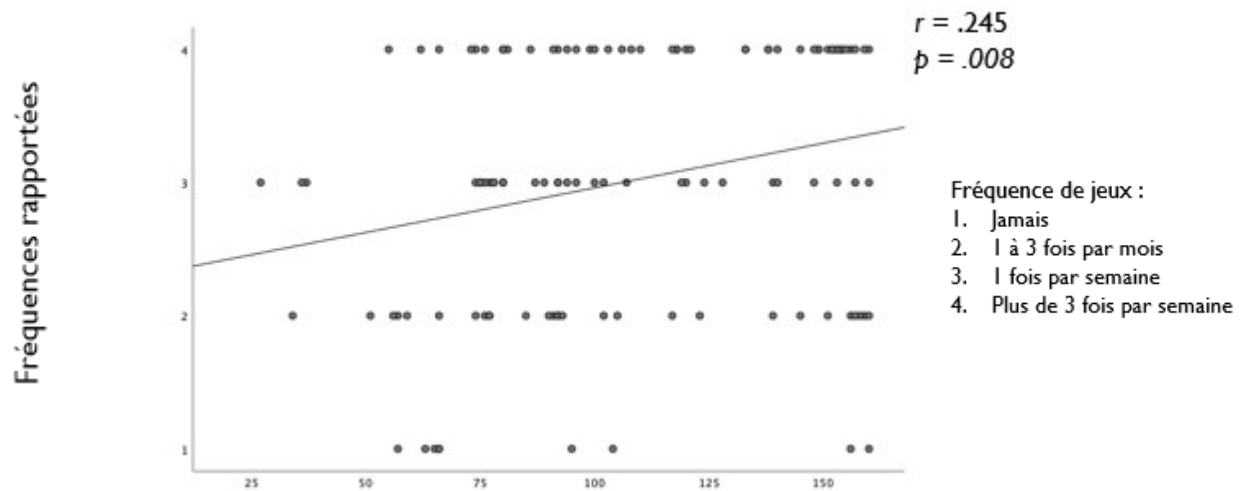
Annexe A6 : Figure 2. Fréquence d'utilisation de jeux utilisant les nombres chez les enfants martiniquais et sénégalais.



Annexe A7 : Figure 3. Corrélation entre la fréquence de jeu et les performances des enfants sénégalais en multiplication en une minute .



Annexe A8 : Figure 4. Corrélation entre la fréquence de jeu et les performances des enfants sénégalais en calculs rapides en une minute.



Annexe A9 : Figure 5. Performances mathématiques des enfants sénégalais selon le type de jeu pratiqué.

